

Règlement intérieur Mion Association

Adhésion

L'adhésion à l'association vaut pour une année calendaire, du 1^{er} janvier au 31 décembre. Il s'agit d'une adhésion pour l'ensemble du foyer.

Le périmètre géographique de l'association correspond au bureau de vote 52, voir le plan en fin de document. L'adhésion à l'association est réservée aux habitants résidant dans ce périmètre ou justifiant d'une forte attache avec le quartier.

Le Conseil d'Administration se réserve le droit de refuser toute demande d'adhésion.

Assemblée Générales

Les votes au cours des assemblées générales sont ouverts, pour les bilans de l'année écoulée, aux adhérents de ladite année. Pour les décisions sur l'année en cours et futures, aux adhérents à jour de cotisation de l'année.

Les adhérents absents peuvent donner une procuration écrite à un membre présent. Chaque adhérent peut recevoir au plus une procuration.

Protection des données personnelles

L'association demande à ses adhérents de lui fournir les informations strictement nécessaires au fonctionnement. Par exemple, Nom Prénom, adresse géographique, adresse mail, numéro de portable, nombre de personnes du foyer.

L'accès complet au fichier des adhérents est limité aux membres du Conseil d'Administration. Aucune publication de ce fichier n'est réalisée.

En aucun cas ce fichier ne peut être utilisé, directement ou indirectement, pour une sollicitation commerciale.

Envoi d'informations aux adhérents

Les moyens électroniques, principalement mail, sont privilégiés pour informer les adhérents de tout événement géré par l'association ou par les associations proches et à but non lucratif.

Les adhérents ne disposant pas de moyens électroniques doivent le signaler à l'association pour une gestion au cas par cas.

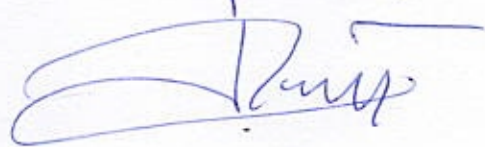
A compter du 1^{er} juillet de chaque année, les adhérents de l'année précédente n'ayant pas renouvelé leur adhésion sont retirés de ces diffusions.

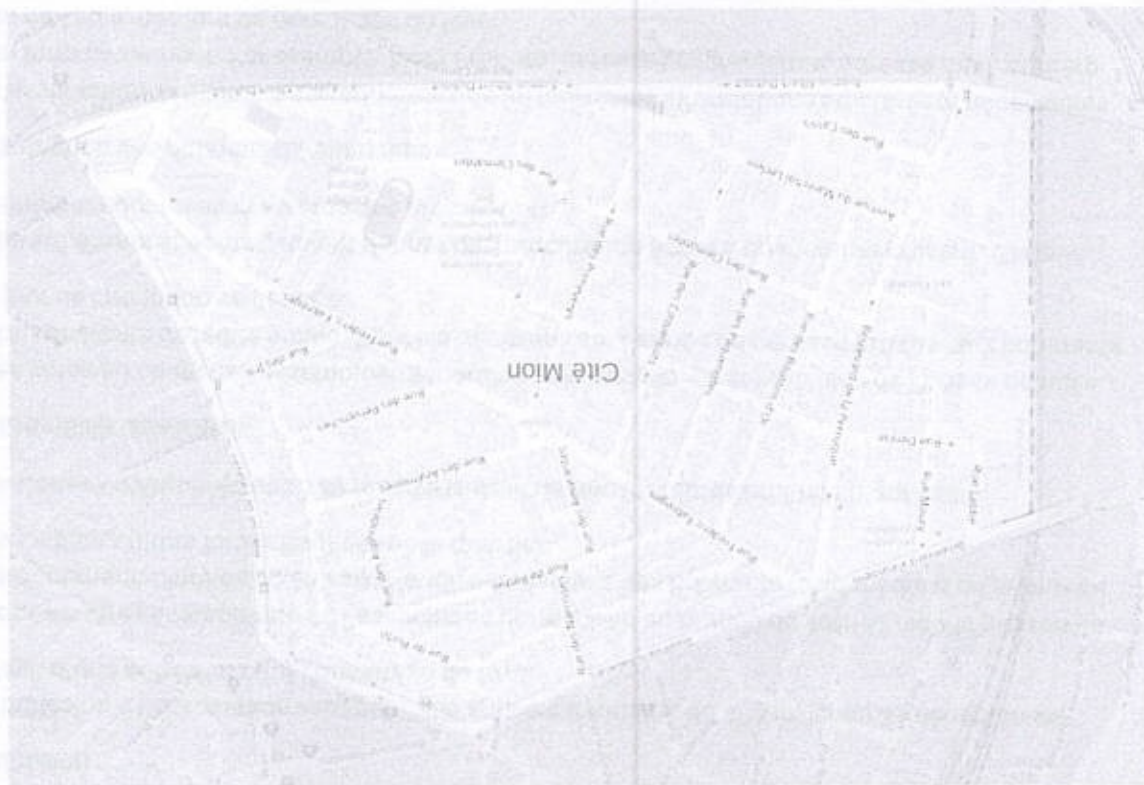
Version validée par le Conseil d'Administration

Signature du président

Hervé Lapiere
Co président


le 04/11/2024

Philippe Roques-Teissier
Co-président




Périmètre géographique du quartier cité Mion, bureau de vote 52